

Vol à l'étalage en Allemagne

Par **marcus**, le **03/09/2010** à **09:24**

Bonjour,

J'ai commis un vol dans une boutique Allemande d'une valeur de 80€
Jusqu'à présent j'avais mon casier vierge, et c'est le premier vol que j'ai commis, avec du recul...je me dis que j'ai été bien c** d'avoir commis cet acte!

La boutique en question à porter plainte contre moi
Interdiction de revenir dans la boutique
Ils ont appelé les policiers allemands, qui m'ont fait remplir deux documents stipulant que je reconnais mes actes qui par la suite seront envoyés chez un juge (du peu que j'ai compris...car il ne parlait pas Français)

J'ai alors proposé de payer les articles en question
Mais ils ont refusé!

Qu'est ce que je risque ?
Une amende ?
Une convocation ?

Du peu que j'ai compris, ils m'ont dit que je devrais payer une amende qui s'élève dans les 500€

Alors que c'est mon premier délit et LE DERNIER !!!

J'ai besoin d'aide, et surtout besoin d'éclaircissement
MERCI DE VOTRE AIDE !